



COMPTE RENDU **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Lundi 12 mai 2025

18h00

Salle du Conseil Municipal

Présents : P. PETITQUEUX, S. VAILLS, R. VILALTA, J. CORREIA, JN. GOULLIER, A. COMPAGNON

Absents : F. BADIE, P. MIRAN

Procurations : F. BADIE à R. VILALTA, J. LAUBRAY à P. PETITQUEUX, V. PICHEYRE à J. CORREIA

Séance présidée par : P. PETITQUEUX

Secrétaire de séance : A. COMPAGNON

ORDRE DU JOUR

Lecture de l'ordre du jour, ajout de points divers :

- **Décalage de la signature de la vente du lot n°3**
- **Permis PERARNAUD**
- **SPL Perpignan Méditerranée**

1. VALIDATION DU CHOIX DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRE POUR LE MARCHÉ CRÉATION D'UN ESPACE DE LOISIRS SPORTIF INTERGÉNÉRATIONNEL COMPOSÉ D'UN FLOWPARK, D'UN PUMPTRACK, DE TERRAINS DE PETANQUE ET D'UNE ZONE DE PIQUE-NIQUE

Monsieur le maire, donne connaissance à l'assemblée de la décision de la commission Appels d'Offres, réunie en séance du 29 avril 2025 à 16 heures 30.

CONSIDÉRANT que seule l'entreprise SAS TRAVAUX PUBLICS 66 a répondu à l'appel d'offre avec cotraitance :

- **LOT 1 : TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX ET VOIRIE**
 - Mandataire : SAS TRAVAUX PUBLICS 66
 - Cotraitant : SASU ARENY
- **LOT 2 : PUMPTRACK**
 - Mandataire : SAS TRAVAUX PUBLICS 66
 - Cotraitant : SASU ARENY
- **LOT 3 : FLOWPARCK**
 - Mandataire : SAS TRAVAUX PUBLICS 66
 - Cotraitant 1 : SARL CRUISE CONTROL
 - Cotraitant 2 : SAS AIRLINE SKATEPARKS

CONSIDERANT que l'offre de la société SAS TRAVAUX PUBLICS répond en tous points aux critères du marché public (Annexe n°1).

CONSIDERANT que l'entreprise GAXIEU, maître d'œuvre de ce projet, avait fait une estimation du montant total des travaux de 501 481,50€ HT.

CONSIDERANT que l'offre de la société SAS TRAVAUX PUBLICS est de 547 544,36€ HT, détaillée comme suit :

	Estimation GAXIEU	Proposition TP 66	
		Avant négociation	Après négociation
Lot 1 : TERRASSEMENTS GENERAUX ET VOIRIE	243 518,50€ HT	316 584,60€ HT	310 252,91€ HT
• Tranche ferme	182 332,50€ HT	244 831,60€ HT	239 934,97€ HT
• Tranche optionnelle 1 : Réfection de la chaussée	23750,00€ HT	30 030,00€ HT	29 429,40€ HT
• Tranche optionnelle 2 : Eclairage public	37 436,00€ HT	41 723,00€ HT	40 888,54€ HT
Lot 2 : PUMPTRACK	66 400,00€ HT	69 000,00€ HT	67 000,00€ HT
Lot 3 : FLOWPARK	191 500,00€ HT	175 187,20€ HT	170 291,45€ HT
TOTAL	501 481,50€ HT	560 771,80€ HT	547 544,36€ HT

Les élus demandent la date de la première réunion de travaux. Les dates des réunions seront communiquées aux élus afin qu'ils puissent y assister.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré à l'**unanimité** décide :

DE REALISER de valider le choix de la commission Appels d'Offres après négociation ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation du marché création d'un espace de loisirs sportif intergénérationnel composé d'un Flowpark, d'un Pumptrack, de terrains de pétanque et d'une zone de pique-nique.

QUESTIONS DIVERSES

En début de séance, à la lecture de l'ordre du jour il a été validé de rajouter les 3 derniers points.

1. Démolition de la grange du cimetière

La grange sera démolie, est le mur écroulé sera repris pendant les travaux de démolition de la grange. **Validé à l'unanimité.**

2. Décalage de la signature de la vente lot n°3

Point reporté au prochain conseil municipal.

3. Permis PERARNAUD

Permis pour une fumière.

Permis visé par la Chambre agriculture, PLU ok, tout est en ordre.

4. SPL Perpignan Méditerranée

R . VILALTA explique le fonctionnement de la structure :

- Travail à l'heure
- Pour y entrer il y a le coût d'entrée d'environ 100€
- Coût estimatif de 10% de la valeur totale du chantier (exemple : pour un chantier à 200 000€ le coût estimatif est de 10 000€)

Les Angles et Font-Romeu y adhèrent.

Le directeur propose de se déplacer pour présenter le fonctionnement de la structure.

Le Maire demande quels sont les délais de disponibilité.

En attente des dates de disponibilités pour une réunion avec les élus.

Séance levée à 18h42